de Beaujeu, Monongahela.
Documents inédits sur le colonel de Longueuil.
Collection Monongahéla de Beaujeu, No. 1.

1871

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Ontario Council of University Libraries

http://www.archive.org/details/documentsindit00beau

#10-



DOCUMENTS INEDITS

SUR

LE COLONEL DE LONGUEUIL

ANNOTÉS ET PUBLIÉS

PAR

MONONGAHELA DE BEAUJEU

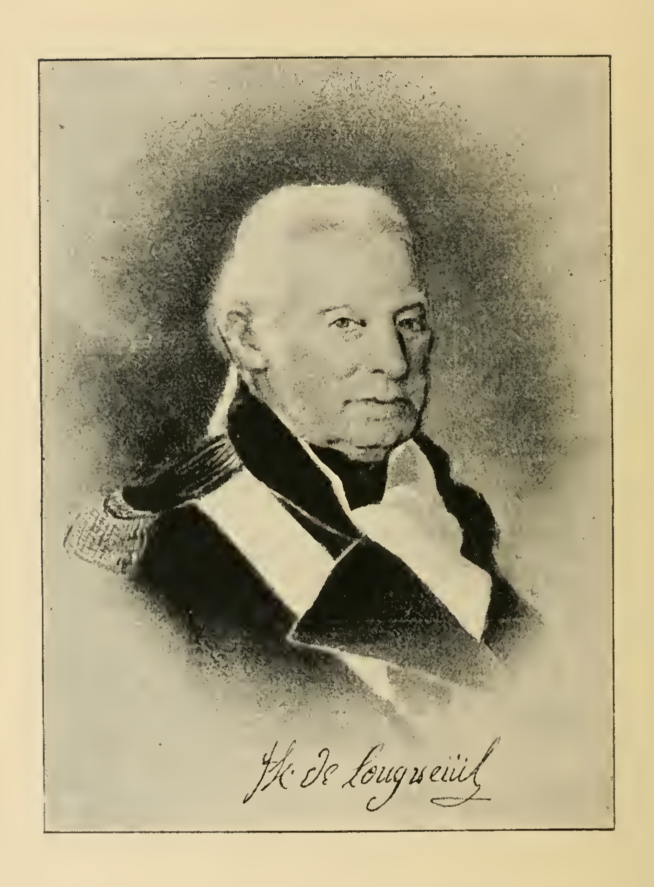
Assistant-Secrétaire de la Société Numismatique et des Antiquaires de Montréal



MONTREAL

Editeurs :
TRUDEL & DEMERS
1611 Rue Notre-Dame.

Imprimeurs :
DESAULNIERS & LEBLANC
22 Rue St-Gabriel.


de Longueüil

003234

DOCUMENTS INEDITS

SUR

LE COLONEL DE LONGUEUIL

ANNOTÉS ET PUBLIÉS

PAR

MONONGAHELA DE BEAUJEU

Assistant-Secrétaire de la Société Numismatique et des Antiquaires de Montréal

PRIX - - 75c.

MONTREAL

1891.

BROCHURE TIREE A 300 EXEMPLAIRES — No



DÉDIÉ

A LA

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE ET DES ANTIQUAIRES

DE

MONTREAL

M. de BEAUJEU.

Montréal, Mai 1891



PREFACE

Joseph Dominique Emmanuel Le Moyne de Longueuil, plus connu sous le nom de l'hon. colonel de Longueuil, naquit au manoir de Soulanges (Canada) le 2 Avril 1738.

Il était fils de Paul Joseph Le Moyne, chevalier de Longueuil, dernier gouverneur des Trois-Rivières, et de Marie de Joybert de Soulanges.(1)

A l'âge de 12 ans, il entra au service et s'y distingua dans plusieurs circonstances. En 1759, lors de la cession du Canada, il était parvenu au grade de capitaine-aide-major des troupes du détachement de la marine. Il continua sa carrière militaire sous le gouvernement anglais et prit part, en 1775, à l'héroïque défense du Fort St-Jean, où il fut fait prisonnier et emmené aux Etats-Unis.

En 1777, il fut nommé inspecteur général de la milice, et, en janvier 1796, colonel du régiment des Royaux-Canadiens. Appelé par le roi au conseil législatif et exécutif de la province du Canada, sous l'administration de lord Dorchester, il dût

---

(1) Elle était fille de Pierre Jacques Joybert de Soulanges, capitaine dans les troupes de la marine, et de Marie Anne Bécard de Granville. Le chef de cette famille au Canada était Pierre de Joybert, seigneur de Marsan et de Soulanges, commandant pour le roi en Acadie. Il épousa à Québec en 1672, Françoise Chartier de Lotbinière, et laissa deux enfants, Louise Elisabeth, qui épousa Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Pierre Jacques, nommé plus haut. C'est ce dernier qui obtint en 1702, conjointement avec son beau-frère, le marquis de Vaudreuil, la concession de cette langue de terre située entre le St-Laurent et l'Ottawa, et qui forme aujourd'hui les seigneuries de Vaudreuil et de Soulanges.

naturellement y représenter les intérêts du vaste district de Montréal, et en particulier ceux du district de la partie ouest qu'il connaissait mieux. On le sait, il était seigneur de Soulanges, de la Nouvelle-Longueuil et de la Pointe-à-l'Orignal. Le troisième baron de Longueuil ayant été tué en 1755 et n'ayant laissé de son mariage avec Melle d'Eschambault qu'une fille qui épousa plus tard le capitaine Grant, le colonel de Longueuil prit le titre de baron et le porta jusqu'au moment des délibérations de Paris le 24 janvier 1774. Il basait ses prétentions sur le fait qu'il était le seul descendant mâle du deuxième baron, Charles Le Moyne de Longueuil, son grand-père ; mais les jurisconsultes décidèrent que le titre devait descendre à la fille du troisième baron, Mme Grant. (1)

En 1770, M. de Longueuil se maria à Montréal avec Mme de Bonne, dont le premier mari, M. le chevalier de Bonne de Lesdiguères, officier distingué, avait été tué en 1759 au siège de Québec. (2)

Il n'y eut aucun enfant de ce mariage. M. de Longueuil mourut à Montréal, le 19 janvier 1807. Avec lui s'éteignit en Canada la dernière branche mâle des de Longueuil. (3)

---

(1) Il parait que le titre de baron de Longueuil, relevé par les descendants de M. Grant, a été reconnu par la reine.

(2) Il était neveu du marquis de la Jonquière. Mme de Bonne n'avait eu de son premier mariage qu'un fils, l'hon. P. A. de Bonne qui fut juge à Québec et l'un des membres les plus distingués de la chambre d'assemblée.

(3) On voudra bien, je l'espère, me permettre d'ajouter ici une note qui se rapporte à ma famille : si le nom des Le Moyne est une gloire pour notre pays, il doit l'être aussi pour les familles qui s'y rattachent par les liens de la parenté. La famille de Longueuil a été continuée du côté des femmes sans parler de Mme Grant, dans la personne de Marie Geneviève Le Moyne de Longueuil, sœur du colonel. Elle naquit à Montréal, le 21 sept. 1735 et épousa le 19 février 1752, à Québec, le chevalier Louis Liénard Villemonde de Beaujeu, chevalier de St-Louis, commandant une compagnie des troupes de la marine, et plus tard commandant à Michilimakinac, etc. Elle mourut à Montréal en 1802. Trois garçons sont issus de son mariage.

Jacques-Philippe de Beaujeu son second fils, continua la lignée de cette famille au Canada. Il épousa Catherine Chaussegros de Léry et mourut en 1832, laissant à son tour un fils, l'hon. Georges René Saveuse, comte de Beaujeu, seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil.

Je n'ai donné que des dates, les principales seulement, car je n'ai pas la prétention d'écrire une vie, encore bien moins de faire un éloge. Je suis encore trop inexpérimenté pour une pareille entreprise. Mais, dans les documents que je publie, le lecteur trouvera les éléments de la biographie et de l'éloge de M. de Longueuil ; l'historien pourra même y découvrir des renseignements qui ne se rencontrent pas ailleurs.

C'est le double sentiment qui a inspiré ce modeste travail : puisse-t-il être accueilli favorablement du public.

M. de Beaujeu.



L'HON. COLONEL DE LONGUEUIL

Le marquis de La Jonquière, (1) commandant de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant-général pour le roy de toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par le roi avons nommé et retenu, et par ces présentes nommons et retenons le S. de Longueuil, fils, pour servir dans les troupes de cette colonie en qualité de cadet et soldat. Fait à Québec, le premier du 8ième 1750.

La Jonquière,

Par Monseigneur,

Saint-Sauveur. (2)

De par le Roi,

Sa Majesté ayant fait choix du Sr. de Longueuil pour servir en qualité d'enseigne en second dans l'une des compagnies d'infanterie qu'elle entretient en Canada, elle mande au gouverneur son lieutenant-général de la Nouvelle-France de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'enseigne en second de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra.

Fait à Versailles, le premier avril 1751.

Louis

Rouillé, (3)

---

(1) Jacques Pierre de Taffanel, marquis de La Jonquière, gouverneur de 1749 à 1759.

(2) André Grasset de St-Sauveur. Il était aussi secrétaire du marquis de Vaudreuil. Il épousa en secondes noces, Marie-Josephte-Quesnel Fontblanche et fut père du célèbre littérateur Jacques Grasset de St-Sauveur, né en 1757, à Montréal, et qui fut consul de France en Hongrie sous la République.

(3) Antoine Louis Rouillé, comte de Gouy, né en 1689, mort en 1761, ministre de la marine (1749), et des affaires étrangères (1754), se fit remarquer par ses vues patriotiques et essaya de relever la marine Française.

CANADA.

A VERSAILLES, LE 6 JUIN 1751.

C'est avec plaisir, monsieur, que j'ai profité du remplacement qui s'est fait dans les employs des troupes du Canada pour procurer à M. votre fils une enseigne en second. J'adresse sa lettre de service à M. le Mis de La Jonquière : et je serai toujours bien aise de pouvoir vous faire avoir de nouvelles marques de satisfaction de la part de Sa Majesté.

ROUILLÉ.

A M. le chev. de Longueuil. (1)

Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine de vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Il est ordonné au Sr. de Longueuil, enseigne en second des troupes de cette colonie, de partir de la Chine avec les Hurons dont nous lui contions la conduite pour se rendre en toute diligence à Niagara et de là à Chatacoin (*sic*) où il s'arrêtera le moins qu'il pourra pour aller au fort Duquesne où il trouvera des nouveaux ordres.

Luy enjoignons de passer par le Nord avec les sauvages pour qu'ils ne soient pas tentés de s'arrêter à Choueguen. (2)

Fait à Montréal, le 17 may 1754.

DUQUESNE,

Par Monseigneur

MEREL. (?)

---

(1) Paul Joseph de Longueuil, fils du second baron de Longueuil, né le 17 sept. 1701, au Château-Fort de Longueuil, gouverneur du Détroit (1747), et des Trois-Rivières. Il mourut à Tours, en France, le 12 mai 1778.

(2) Oswego.

De par le Roy.

Sa Majesté ayant fait choix du Sr. de Longueuil, enseigne en second d'une compagnie d'infanterie en Canada, pour y remplir l'enseigne en pied vacante par la mort du S. Boüat, elle mande au gouverneur son lieutenant-général de la Nouvelle-France de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'enseigne en pied de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Fait à Versailles, le quinze mars 17e cinquante-cinq.

LOUIS

MACHAULT. (1)

Nous, contrôleur de la marine en Canada et sub-délégué de monsieur l'intendant à Québec.

Il est ordonné aux capitaines ou autres officiers de milice des côtes depuis Québec jusque à Montréal, de faire fournir à M. de Longueuil, enseigne d'infanterie, commandant un détachement de sauvages Hurons destinés pour la Belle-Rivière, le logement nécessaire pour le détachement chez les habitans où il abordera, et en outre le bois de chauffage pour faire la chaudière. Le tout gratis conformément aux intentions du roi.

Fait à Québec, le 27 avril 1755.

BRÉARD. (2)

Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Il est ordonné au Sr. de Longueuil, enseigne en 2d des troupes de cette colonie de conduire les Hurons de Laurete à

---

(1) Jean-Bte Machault d'Arnouville, né en 1701, nommé ministre de la marine en 1754.

(2) Jacques Michel Bréard, conseiller du roi et commissaire de la marine.

la Belle-Rivière, tous les ordres du Sr. de Courtemanche, [1] lieutenant, en attendant qu'on joigne M. de Beaujeu,[2] capitaine commandant à la Belle-Rivière et ses dépendances.

A Montréal, le 15 may 1755.

DUQUESNE,

Par Monseigneur,

MEREL.

Longueuil, [3] chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant pour le roy, commandant de la ville et gouvernement de Québec.

Il est ordonné au Sr. Longueuil, enseigne en pied, de partir avec 20 militiens dans deux canots avec 34 Hurons de Lorette et de se rendre à Carillon, aux ordres du commandant.

A Québec, le 10 may 1756.

LONGUEUIL.

Jean Georges Dejeau de Roquemaure, lieutenant-colonel du régt de la reine, ch. de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandant l'armée de Carillon.

Il est ordonné à M. de Longueuil, officier du détachement de la marine, d'aller en détachement sous les ordres de M. de Beaujeu, [4] du côté d'Orange et chez Lydius ou dans le lac St-Sacrement, pour y aller attaquer les Anglais partout où il pourra les trouver avec les Hurons qu'il conduit.

Fait au camp de Carillon, le 4 juin 1756.

ROQUEMAURE.

---

(1) François Le Gardeur de Courtemanche, né en 1711, fils de Charles Le G. de Croizille. Il épousa en 1737, Marie Louise de St. Ours.

(2) Daniel Hyacinthe de Beaujeu, le héros de la Monongahèla.

(3) Voir note page 3.

(4) Louis Villemonde de Beaujeu, passa capitaine en 1751 et reçut la croix de St-Louis en 1754. Il fut commandant à Machilimakinac et sous le régime anglais fut un des défenseurs du Fort St-Jean. Il avait épousé en 1752, Marie-Geneviève, sœur de l'hon. colonel de Longueuil.

Nous, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie détachée de la marine, commandant les camps volants du Lac St-Sacrement.

Il est ordonné à M. de Longueuil, officier des troupes réglées de Sa Majesté, de partir avec M. de la Perrière, (1) capitaine commandant un party pour aller en guerre sur nos ennemis lui enjoignant d'empêcher autant qu'il pourra, les sauvages de faire ou exercer des cruautés, voulant que la guerre se fasse suivant les loix et usage des nations policées. Fait au camp du Portage, le 15 7bre 1756.

LE CHEVALIER DE LA CORNE.

Nous, capitaine commandant pour le roi au camp du Portage, etc.

Il est ordonné à M. de Longueuil, fils, enseigne en pied des troupes de la colonie, de partir aussitôt notre présent ordre reçu, sous les ordres de M. de La Corne-La Colombière, (2) capitaine commandant un détachement allant en guerre sur nos ennemis, lui enjoignons d'empêcher autant qu'il lui sera possible les sauvages d'exercer des cruautés, voulant que la guerre se fasse comme il est toujours pratiqué parmi les nations policées.

Fait au camp d'Observations, le 23 juillet 1756.

LE CHEVALIER DE LA CORNE. (3)

De Ramesay, (4) chevalier de l'ordre royal et militaire de St-

---

(1) Boucher de la Perrière.

(2) Antoine de La Corne de la Colombière, frère du commandant.

(3) Probablement Luc de Lacorne de Chapt.

(4) Jean-Bte Rock de Ramesay, chevalier de St-Louis, gouverneur de Montréal. C'est lui qui signa la capitulation de Québec. Il commanda l'expédition de l'Acadie en 1747.

Louis, major et commandant pour le roy de la ville, et gouvernement de Québec.

Il est ordonné à M. de Longueuil, fils, officier de la colonie, de partir aussitôt, le présent ordre reçu, pour conduire 72 miliciens en 7 bateaux jusqu'à Montréal, où il recevra de nouveaux ordres, à Québec, le 5 juin 1758.

DE RAMESAY.

Pierre François de Rigaud de Vaudreuil,[1] chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur de Montréal.

Il est ordonné au sieur Longueuil, enseigne en pied des troupes de la marine de partir dans le détachement commandé par le sieur de Courtemanche, capitaine des dites troupes à la tête des Iroquois et Hurons.

A Carillon le 16 juillet 1758.

RIGAUD DE VAUDREUIL.

Pierre François de Rigaud de Vaudreuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur de la ville de Montréal, commandant des troupes détachées de la marine, canadiens et sauvages :

Il est ordonné au sieur De Longueüil, enseigne en pied des troupes détachées de la marine, de partir avec les sauvages qu'il commande pour aller du côté du fort Georges sous les ordres du sieur Marin.[2]

Fait au camp de La Chute, le 17 août 1758.

RIGAUD DE VAUDREUIL.

Louis Joseph, Marquis de Montcalm, commandant de l'ordre

---

(1) Frère du marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur général de la Nouvelle-France.

(2) Probablement Louis Hector Marin, sieur de la Marque.

royal et militaire de St-Louis, maréchal des camps et armées, commandant en chef des troupes de terre dans l'Amérique septentrionale et l'armée du roy au camp de Carillon.

Il est ordonné au sieur de Longueuil, enseigne en premier des troupes détachées de la marine, d'aller à la guerre avec un party de canadiens et sauvages dont nous avons confié le commandement au sieur Marin, lieutenant, lui enjoignant d'empêcher autant qu'il lui sera possible qu'il ne soit exercé aucune cruauté envers l'ennemi, voulant que la guerre se fasse avec humanité et suivant les règles des nations policées.

Fait au camp de Carillon, le 21 août 1758.

MONTCALM.

Louis Joseph, Marquis de Montcalm, maréchal des camps et armées, commandant de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandant en chef des troupes de terre dans l'Amérique septentrionale et l'armée du roy au camp de Carillon.

Il est ordonné au sieur de Longueuil, enseigne en premier des troupes détachées de la marine de faire service en qualité de second officier à la compagnie de volontaires dont nous avons confié le commandement au sieur de Montesson [1] capitaine des mêmes troupes.

Fait au camp de Carillon, le Pr. 8me 1758.

MONTCALM.

Il est ordonné à monsieur de Longueuil, enseigne en premier des troupes de la colonie, de prendre le commandement de la compagnie de volontaires que nous avions donné à monsieur de Marin, lieutenant des mêmes troupes.

A Carillon, le 20 octobre 1758.

MONTCALM.

---

(1) Joseph Michel Le Gardeur de Montesson, né en 1716, épousa en 1745 Françoise de Boucherville.

Longueuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur des ville et gouvernement des Trois-Rivières.

Il est ordonné au sieur de Longueuil, aide-major des troupes de la colonie de partir avec le sieur de Normenville, lieutenant des dites troupes, avec un détachement de canadiens et de sauvages, pour aller dans le haut de la rivière de Bécancour à la découverte d'un parti anglais que l'on dit avoir vu.

Ils ne se tiendront embusqués sur la route que pour tenir à peu près le détachement, et visiteront dans la fourche du Nord-Est s'ils ne rencontreront pas l'ennemi; et feront des découvertes un peu avancées dans le bois, pour tâcher de découvrir leur marche. Supposé qu'ils rencontrent le chemin, ils me donneront avis et suivront par derrière l'ennemi pour tâcher de découvrir leur route et voir leur couches, afin de savoir la quantité de monde qu'ils sont à peu près.

Il aura grande attention à ne le point découvrir et à attaquer mal à propos, au surplus m'en rapportant à sa prudence.

Aux Trois-Rivières, le 14 mars 1760.

LONGUEUIL.

Par Son Excellence Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, commandant le département septentrional, etc., etc., etc.

Paroisse de Soulanges, Isle Perrot.
G. C.

Monsieur de Longueuil, porteur de la présente, est chargé de visiter les paroisses dénommées à la marge, d'y faire la revue des milices, recevoir les officiers, qui ont des commissions, recommander aux emplois vacans, et dresser les Etats, dont du tout nous fera son rapport. Ordonné aux compagnies des dites paroisses de tenir dix hommes par compagnie prêts à marcher au premier ordre qu'on leur en fera de notre part, à la défense de St-Jean, ou à tel autre lieu dans les limites qu'on leur indiquera, et les capitaines

à qui on aura signifié cet ordre, signeront leurs noms sur l'autre côté de cette feuille.

Fait et donné à Montréal, ce 29 jour de juin 1775.

GUY CARLETON.

Par Richard Prescott, brigadier général des armées du roy.

M. Le Moine, chevalier de Longueuil, partira incessamment pour se rendre à Longueuil, et y prendra sous son commandement les miliciens canadiens qui doivent s'y trouver et les conduira immédiatement au fort St-Jean.

Donné sous ma signature à Montréal, le 5ème septembre 1775.

R. PRESCOTT.

Monsieur de Longueuil assemblera le dixième milicien de chaque paroisse, depuis Châteauguai jusques à la Rivière de Sorel, et agira selon que les cas l'exigeront, et les ordres qu'il recevra du brigadier général Prescott, pour empêcher les ennemis de pénétrer dans la province ; un nombre proportionné d'officiers de milice accompagnera leurs miliciens, enjoint aux officiers de milice et aux miliciens de lui obéir en tout ce qui dépendra d'eux pour le service de Sa Majesté.

Fait et donné au Château St-Louis de Québec, sous le cachet de nos armes, ce 6 septembre 1775.

GUY CARLETON.

Par Richard Prescott, brigadier général des armées du roy.

Monsieur Le Moine,chevalier de Longueuil, prendra sous son commandement, le détachement des volontaires canadiens (1) qui sont actuellement à Montréal, et les conduira en toute diligence au fort St-Jean.

---

(1) Il s'agit de la compagnie de seigneurs canadiens qui défendirent si noblement le fort de St-Jean. (Voir Le Fort St-Jean, par M. Lucien Huot.)

Donné à Montréal sous ma signature ordinaire, à Montréal, le 7ème septembre 1775.

R. PRESCOTT.

MONTRÉAL, 13 SEPTEMBRE 1775.

Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, je vois que votre troupe est bien petite mais bien brave, il y a une petite troupe partie ce soir. J'espère qu'elle grossira bientôt, je vous prie de recommander à ceux qui sortiront d'être bien circonspects et de ne point trop suivre leur valeur, ça été la perte du pauvre Perthuis. (1) J'ai tâché de consoler sa pauvre femme en lui accordant une pension pour vivre honnêtement. Outre la troupe qui doit vous joindre demain ou après-demain, M. de Bellestre et de Lanaudière ne tarderont pas à arriver.

Tenez, je vous prie, une liste exacte de ceux qui entreront ou sortiront, la date de leurs entrée et sortie, laquelle liste vous m'enverrez ayant soin d'insérer leurs noms et les paroisses dont ils sont.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

MONTRÉAL, LE 2 DE JUILLET 1777.

Monsieur,

Il vous est ordonné de passer d'ici à Sorel pour le service du roy et de faire la visite de toutes les paroisses au sud de la rivière St-Laurent jusqu'à St-François et Nicolet et d'ordonner à un nombre des miliciens de chaque compagnie de milice de toutes ces paroisses de se transporter à Sorel pour obéir aux ordres qu'ils recevront là des commissaires du roy, et vous aurez la bonté d'être exact et rigoureux dans votre visite, et

---

(1) Perthuis. (Voir l'invasion du Canada, pages (43, 44, 166, 247, 314.) par M. l'abbé Verreau qui a bien voulu m'aider de ses précieux conseils, pour la publication de cet ouvrage.

de prévenir chaque paroisse, que je suis déterminé de les faire obéir aux ordres qu'ils recevront des officiers du roy, ou de les faire châtier sévèrement en cas de désobéissance, et comme il est ordonné aux officiers qui commandent les troupes allemandes dans ces quartiers là d'obéir aux ordres qu'ils recevront de vous, il vous est donné en charge, qu'ils envoyent leurs soldats vivre à discrétion chez les habitants qui refuseront d'obéir aux ordres ci-dessus.

Après avoir fini votre visite du côté du sud, vous passerez au nord où vous expédierez la même besogne, donnant en charge très fortement aux officiers des troupes allemandes de ne faire aucune grâce aux habitants qui sont de mauvaise volonté, mais de laisser leurs soldats vivre à discrétion chez eux et que je leur commande de changer les quartiers de leurs troupes d'une paroisse à l'autre, suivant ce que le service du roy exigera.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,

ALLAN MACLEAN,
Brigadier Général.

MONSIEUR LONGUEUIL,
Inspecteur Général.

QUÉBEC, 11 AOUT 1777.

Monsieur,

Par des rapports que je viens de recevoir, j'apprends qu'il n'y a que quatre cents canadiens arrivés à Tyconderoga.

Comme il a marché cinq cents des compagnies de ce district et par l'information de Monsieur Tonencour,[1] trois cents ont été envoyés des Trois-Rivières pour les services de l'armée du

---

(I) Godfroy de Tonnancourt, colonel des milices, et l'un des principaux citoyens de Trois-Rivières. Voir l'*Invasion du Canada.*

général Burgoyne, il est nécessaire que vous vous informiez, pour m'en donner avis, de ce qui a causé cette grande diminution, si contraire aux ordres précis qui ont été donnés à ce sujet.

Comme je m'intéresse toujours au soulagement du peuple, des ordres sont, par cette occasion, expédiés au brigadier général MacLean, pour que les corvées cessent pendant la récolte, autant que les services indispensables du roy, dans la conjecture présente le permetteront, me reposant sur votre attention et les connaissances que vous devez avoir de la nécessité, que les travaux différents se recommenceront ensuite, avec une diligence proportionnée au besoin. Il doit être entendu cependant que cette indulgence ne s'étend pas aux déserteurs qui par leur mauvaise conduite ont perdu tout droit aux faveurs, que je suis toujours disposé à accorder aux bons et fidèles sujets de Sa Majesté.

Je suis,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

M. LONGUEUIL.

GEORGE R.

Trusty and well be loved we greet you well. We being well satisfied of the loyalty, integritty, and ability of our truely and welbeloved.

Joseph de Longueuil, esqr., have thought fit hereby to signify our will and pleasure, that forthwith upon receipt of these presents you swear and admit him the said.

Joseph de Longueuil, esqr., to be of our council in our province of Quebec and for so doing this shall be your warrant and so we bid you farewell. Given at our court at St. James

the twentieth day of August, 1777. In the seventeenth year of our reign.

By His Majesty's command.

GEO. GERMAIN.

Jos. D. E. Le Moyne de Longueuil, esqr., to be of the Council of Quebec.

A QUÉBEC, LE 17 NOVEMBRE 1777.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 6 novembre, avec le rôle de la compagnie de monsieur de Rouville ; vous devez être assuré que je n'oublierai pas les veuves des canadiens qui ont été tués, ni les familles dont les hommes sont retenus prisonniers.

Je ne doute point du mauvais comportement de beaucoup d'habitants,il faut espérer qu'avec le temps on trouvera le moyen de les réduire à la raison, et de leur faire comprendre combien ils agissent contre leurs véritables intérêts.

Nous avons été très occupés à cause du départ des vaisseaux, cela va être fini, et sous peu vous recevrez votre commission.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GUY CARLETON,

M. DE LONGUEUIL,
Insp. des Milices.

Guy Carleton Knight of the Bath, captain general and governor in chief of the Province of Quebec and territories depending thereon, etc., etc., general and commander in chief of His Majesty's Forces in said province and the frontier thereof, etc., etc., etc.

To Joseph Dominique E. Le Moyne, de Longueuil, esqr greeting.

Whereas by an ordinance made and passed in the Legislative Council of the Province of Quebec, the twenty-ninth day of

March, in the seventeenth year of His Majesty's Reign. It is among other things enacted, for the good ordering and training of the militia of the said province. That certain inspectors of the said militia shall be appointed for certain purposes and duties therein particularly mentioned. Therefore reposing special trust and confidence in your experience, loyalty and good conduct, I by these presents, do appoint you, the said Joseph Dominique E. Le Moyne de Longueuil, during pleasure an inspector of the militia in the said province in and for the several districts thereof. And in the said office of inspector in each and every the districts aforesaid to do, act and perform all and whatsoever may be of you commanded and directed by the said or any future ordinance and regulation touching the milita of the said province and of the districts aforesaid, and each and either of them. And in all things that you the said Joseph D. E. Le Moyne de Longueuil as inspector aforesaid do well and faithfully obey the several and respective orders and commands touching and concerning the well ordering and training of the militia aforesaid in the said province, and in the several districts aforesaid which from time to time you shall receive from the captain general and governor in chief of the said Province of Quebec, and in his absence from the lieutenant-governor or other commander in chief of the province aforesaid or which you may at any time receive from any person or persons by the commander in chief aforesaid, especially nominated and appointed for that purpose.

Given under my hand and seal at arms, at the castle of St. Louis, in the city of Quebec, the twenty-fifth day of November one thousand and seven hundred and seventy seven, and in the eighteenth year of the reign of our Sovereign Lord George the third by the Grace of God, of Great Britain, France and Ireland, king defender of the faith and so forth.

Guy Carleton,

By His Excellency's Command,

Frank Le Maistre

Berthier, ce 5 Mars, 1778.

Monsieur,

J'envoye par cette occasion mes ordres à Monsieur Sevestre pour les faire parvenir au plus prompt aux capitaines de milice du district de Montréal, de préparer une tierce partie de leur compagnie respective, pour le service; et de les tenir en état de faire route dès le moment même qu'il leur sera ordonné. Il lui est aussi indiqué de prévenir des officiers en proportion du nombre des miliciens. La milice des Trois-Rivières a déjà reçu mes ordres sur ce même sujet.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

Guy Carleton.

Monsieur de Longueuil.

Monsieur,

Je vous rends mille grâces pour les peines que vous avez eû la complaisance de vous donner à me mettre au fait aux demandes de vos habitans pour les corvées qu'ils firent l'été passé pour le roy. Cy-inclus, vous avez un ordre pour la somme marquée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Avec une considération la plus parfaite,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Québec. Barry St-Leger.

Mars 23me, 1778.

Sur l'entête de cette lettre est écrit :

J'ai reçu de M. Danby cent douze piastres le 25 mars 1778.

SOREL, LE 8 OCTOBRE 78.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et monsieur de Bonne [1] qui en était le porteur m'a remis son mémoire. Tout ce que je puis vous dire à cet égard, monsieur, c'est qu'en accordant quelques avances aux officiers qui ont servi sous M. Bourgoin (et qui pouvaient en avoir besoin) M. de Bonne n'est entré pour rien dans les considérations ; ce que j'ay fait payer à ces messieurs ne décide rien sur le rang qu'ils peuvent avoir obtenu de monsieur Bourgoin, (et que j'ignore parfaitement) ; mais dès que M. Bourgoin m'aura notifié les promotions qu'il a faites pendant la campagne, les officiers qui y seront compris prendront le rang et recevront la paye de la date de leurs promotions ; ainsi j'ay conseillé à M. de Bonne d'avoir patience jusque à ce temps là. Je prends, monsieur, une part sincère à la perte que vous venez de faire, et je vous prie de me croire avec un parfait dévouement.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRED. HALDIMAND.

A M. DE LONGUEUIL.

QUÉBEC, AVRIL 24, 1786.

Monsieur,

J'ai bien des remerciements à vous faire pour les peines que vous vous êtes données à me satisfaire au sujet des pensions que je viens de recevoir par la dernière poste. Madame La Morandière trouvera sa requête exaucée ; votre recommandation l'ayant confirmée par rapport à ses circonstances, j'ai donné les ordres que son nom soit ajouté à la liste pour vingt-cinq louis par an à commencer du premier de ce mois de mai prochain ;

---

(1) L'hon. Pierre Amab'e de Bonne de Lesdiguières, fonda le parti des *chouayens* au parlement. Fils du chevalier de Bonne, tué à Québec, en 1759. Il avait épousé la fille du marquis de Lotbinière.

mais, comme vous savez, le paiement ne sera dû que vers le premier de novembre. Les desmoiselles Dumusseaux [1] ont été payées cet hyver par le colonel Campbell et seront ajoutées à la liste pour une continuation de cette pension. Je n'oublierai pas non plus, si l'occasion se présente, mesdemoiselles du Passy et du Buisson, ainsi que Melle Térèse Cabanac; mais ayant déjà excédé la somme qui a été accordée en pension de cette espèce par messieurs mes prédécesseurs, et les dépenses de la liste civile ayant monté extraordinairement hautes, cette dernière année par différentes circonstances comme vous savez bien, monsieur, je me sens retenu de ce côté plus que je n'aurais autrement été. Je vous prie bien de m'excuser ce griffonnage étant extrêmement pressé d'affaires aujourd'hui et de vouloir être persuadé sur toutes occasions que je suis, monsieur, avec infiniment d'estime et d'égard,

Votre très humble et obéissant serviteur,

HENRY HOPE.

A MONSIEUR DE LONGUEUIL.

QUÉBEC, NOV. 23ME 1786.

Monsieur,

Comme vous me paraissez impatient de savoir mes idées sur les différents sujets dont votre lettre du 20me fait mention, je m'en vais vous les donner en brief sans perte de temps, quoique la poste ne fait qu'arriver ce matin et par conséquent ne laisse pas beaucoup à préparer des réponses par son retour. Par la population donc je comprends qu'on veut que le comité considère tous les différents objets qui puissent en aucune façon contribuer non seulement à augmenter le nombre des bons sujets qui est la véritable richesse de tous pays: mais à conserver les vies, mœurs et santés de ceux qu'on a déjà ce qui est comme vous pouvez aisément voir, monsieur, un champ de

---

(1) D'Aillebout des Musseaux.

considération bien étendu, mais dont il n'y a question, il me semble à présent, pour les membres du conseil dans les rapports, qu'ils feront que de faire mention de ce qui peut devenir un objet de *législation* en fait de règlement ou d'encouragement.

La même façon d'agir s'appliquera également aux autres objets de votre considération tels que l'*agriculture* et l'*établissement des terres* du roy, non concédées, au sujet du dernier des quels j'ai à vous dire que depuis votre départ son excellence a communiqué au conseil les instructions du roy par par rapport à cet objet qui ordonne à son gouverneur de ne concéder des terres qu'en fief et seigneuries telles qu'elles sont concédées à vous autres seigneurs à présent à l'exception de certains privilèges et droits dont il y a mention fait; et monsieur de Lery était instruit au même conseil comme un des membres du même comité avec nous de donner son attention que des extraits de cette instruction soient faits aussitôt que la traduction serait finie et qu'elles vous soient envoyées ainsi qu'aux autres membres, à Montréal, pour vos informations particulières, je ne sais pas si cela sera accompli par cette poste, mais je prendrai garde qu'il ne l'oublie pas par celle de lundi et voilà tout mon cher monsieur, que j'ai le temps de vous marquer à présent, mais que j'espère vous fera comprendre au moins mon idée sur tout ce qui est en question à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre très obéissant, fidèle et très humble serviteur,

HENRY HOPE.

A Monsieur,

MONSIEUR DE LONGUEUIL.

Montréal.

QUEBEC, MAY 17me 1787.

Monsieur,

Ce m'est une mortification sensible de ne pouvoir pas vous rendre une réponse plus satisfactoire au sujet de la remission

de cette amende, à laquelle il y a des difficultés que je vous avoue franchement je ne comprens pas après tout ce qui s'est passé, que ma foi si j'étais dans sa place je la payerais sans m'inquiéter davantage d'une façon ou d'autre, me consolant parfaitement dans l'idée que toutes les personnes d'une façon de penser juste sont convaincues de mon innocence, et que l'accusation n'aurait été jamais portée sans un esprit de parti et faction. Voilà au moins mes véritables sentiments, monsieur, à ce sujet que je vous permets de répéter à monsieur Franchère si vous trouvez bon, étant tout ce qui dépend de moi de faire dans cette occasion. Monsieur le juge en chef à qui j'ai envoyé votre lettre m'a fait entendre cependant que c'est son dessin de vous écrire, et dans ce cas vous en serez plus éclairé peut-être que je ne suis des raisons qui s'opposent à votre demande si bien intentionnée.

Ne cessez pas de me croire, monsieur, sur toutes les occasions qui dépendent de moi.

Votre très fidèle et très obéissant serviteur,

HENRY HOPE.

Je vous prie de faire mes compliments à monsieur de Bonne et de l'assurer de ma part que je ne manquerai aucune occasion dans mon pouvoir pour lui rendre service, mes respects sincères aussi à ces dames.

A monsieur,

MONSIEUR DE LONGUEUIL, ETC.

QUÉBEC, JUIN 18ME 1787.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre faveur du 11me courant dont je vous prie d'accepter mes remerciements, étant parfaitement sensible des motifs de zèle qui vous portent à ces communications, aux quelles je ne manquerai jamais de donner toute l'attention qui leur sont si dues.

Par rapport à l'aventure que vous me dites être arrivée à Montréal entre le capitaine La Croix et le sieur Papineau, j'en ai vû le détail et voici vraiment mes sentiments que ce serait de donner trop de conséquence à cet homme qui n'en serait que trop flatté pour que le gouvernement s'y mêlât, et quoique bien prévenu en faveur du capitaine La Croix je m'étonne que messieurs de l'état-major n'ont pas envisagé la chose dans cette pointe de vue, et au lieu de se joindre à la plainte du capitaine ne l'ont pas engagé à mépriser des discours impertinents tels que ceux du sieur Papineau sont répresentés d'avoir été à l'occasion.

L'arrivée de Mi Lord lui-même de votre côté (ce que vous pouvez attendre je crois en peu de temps) va remettre toutes les choses j'espère dans le train à être souhaité et tous égards, en attendant permettez que je vous assure de mes amitiés sincères étant avec véritable estime,

Mon cher monsieur,

Votre très humble et fidèle serviteur,

A Monsieur, HENRY HOPE.

MONSIEUR DE LONGUEUIL,

Montréal.

QUÉBEC, MARS 28ME 1787.

Monsieur,

En replique à votre lettre du 24me courant avec une note incluse contenant les noms de certains volontaires qui ont servi avec l'armée de monsieur Bargogne, et ont été fait prisonniers, etc., etc., j'ai le plaisir de vous marquer que son Excellence Lord Dorchester veut bien consentir, qu'ils reçoivent des terres et des vivres sur les mêmes conditions que les compagnies canadiennes doivent les avoir; et que s'il y a aucun autre situé de même pour qui vous jugerez convenable de me transmettre des pareils certificats et recommandations, qu'ils en recevront également, toujours entendu que c'est leur intention de s'y établir.

Vous ne faites pas mention d'avoir reçu ma lettre du 17me du courant, qui était une réponse à la vôtre au sujet de cette amende, non plus que si vous en aviez reçu depuis de monsieur Smith selon l'intention qu'il m'annonçait. J'espère cependant que la mienne vous est parvenue, par la quelle vous aurez vû au moins qu'il n'y a pas été aucune négligence de ma part. Ayant l'honneur de vous assurer, monsieur, que je suis en tous temps et sur toutes les occasions, avec beaucoup de sincérité et d'estime.

Votre très obéissant, fidèle serviteur,

HENRY HOPE.

A Monsieur,

MONSIEUR DE LONGUEUIL.

QUÉBEC, 24 JUIN 1787.

Monsieur,

L'attention que vous et madame de Longueuil ont la politesse de marquer sur l'arrivée de Lady Dorchester demande notre reconnaissance, my Lady joint ses remerciements aux miens.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

DORCHESTER.

MONSIEUR DE LONGUEUIL.

Répd le 15 8/1787.

QUÉBEC, LE 15 OCTOBRE 1787.

Monsieur,

Je suis commandé par le brig. gén. Hope de vous signifier de la part de Mi Lord Dorchester que si tous les canadiens étaient prêts à recevoir leurs proportions de terres du roi sur le lac St-François, dans ce moment il n'aurait aucune objection à ce que la personne dont vous faites mention fut employée pour cet objet, mais qu'il ne veut pas augmenter le nombre des

sous-voyers ou arpenteurs sur l'établissement pour la province.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JOHN CRAIGIE.

Le gén. Hope me charge de vous dire qu'il répondra à votre lettre du 4 de ce mois par le courrier prochain.

J. C.

A Monsieur,

MONSIEUR DE LONGUEUIL, ETC.

QUÉBEC, LE 8 NOVEMBRE 1787.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, j'ai celui de vous informer qu'elle a été mise devant Son Excellence et qu'il n'y aura aucune objection à ce que le sieur Pierre Rémi Gagnier, pour qui vous vous intéressez, soit establi dans son art d'arpenteur pourvu que cela puisse se faire en conformité avec les règlements prescrits par les ordonnances. Pour cela je crois qu'il serait nécessaire que M. Gagner remet au greffe sa commission de notaire, et qu'il en tire certificat pour être envoyé icy avec les preuves ou certificats requises par la loi, pour lui obtenir une nouvelle commission, ou pour le faire rétablir dans l'ancienne. C'est à lui à juger s'il peut fournir ou passer par les preuves requises par l'ordonnance pour un arpenteur, en tout cas vous me trouverez toujours prêt, en tant que sera convenable d'avancer cette affaire ou toute autre en laquelle vous prendrez part.

Etant avec une véritable considération,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

HENRY HOPE.

MONSIEUR DE LONGUEUIL, ETC.

QUÉBEC, CE 17ME JANVIER 1788.

Monsieur,

La liste ci-jointe contient les noms des messieurs canadiens qui furent recommandés par My Lord Dorchester, l'automne dernier, pour la demi-paye, la quelle ils ne peuvent obtenir à moins que leur pension n'ayant subi l'examen du secrétaire de guerre et des officiers généraux nommés pour cet effet et faire rapport de leur validité. Ayez donc la complaisance, monsieur, de leur faire savoir ceci, que chacun d'eux m'envoye le plutôt possible memoire de leur service, accompagné de preuves suffisantes, afin que son Excellence puisse les transmettre comme il lui est indiqué.

Je suis, Monsieur,

Avec beaucoup d'estime votre très obéissant serviteur,

Messieurs,

FRANK LE MAISTRE, M. S.

De Bellestre. (1)
Longueuil.
Lotbinière. (2)
Hervieux.
Gamelin.
Menteth des Musseau. (3)
La Marque.
Giasson, l'aîné.
Moquin.
Antoine Dupré.
Caucher.
Jacques Hervieux.
Giasson, cadet.
Boulanger.
Foucher.

NOTA.—Monsieur Saint Ours écrit à messieurs Beaujeu et Varennes.

A MONSIEUR DE LONGUEUIL.

---

(1) L'hon. Picotté de Bellestre.

(2) L'hon. Chartier de Lotbinière.

(3) D'Ailleboust de Menteth des Musseaux.

QUÉBEC, CE 21ME JANVIER 1788.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17me courant, My Lord Dorchester me charge de vous prier de vouloir bien compléter le tableau de la manière dans la quelle vous l'avez entrepris et d'en faire un séparement de ceux dont la description est indiquée dans la lettre de monsieur St-Ours à monsieur Rouville: (1) son Excellence souhaitant avoir les plus amples informations sur le sujet en question.

Je suis, Monsieur,

Avec beaucoup d'estime, votre très obéissant serviteur,

FRANK LE MAISTRE.

A MONSIEUR DE LONGUEUIL.

QUÉBEC, CE 28 JANVIER 1788.

Monsieur,

Le certificat de monsieur Bellestre sera nécessaire et dans chaque mémoire on pourra référer au major Preston, qui étant membre de Parlement et conséquemment pendant plusieurs mois résident à Londres, s'il est trouvé à propos, vérifiera les avances de chaque particulier, autant que sa connaissance de leur service lui fournira les moyens.

Je suis, Monsieur,

Avec beaucoup d'estime, votre très obéissant serviteur,

FRANK LE MAISTRE.

A MONSIEUR DE LONGUEUIL.

Extrait de la *Gazette Officielle*, datée jeudi le 15ème jour de juillet 1790.

QUARTIERS GÉNÉRAUX, QUÉBEC, 12 JUILLET 1790.

Il a plu au roi de promouvoir les personnes suivantes en

---

(1) Hertel de Rouville.

considération de leurs services durant la dernière guerre, savoir :

Picotté de Bellestre,		au rang et à demie paie de l.-col. prov.	à commencer du cinq février 1787.
Joseph de Longueuil,	do	de major,	ditto
Michel de Lotbinière,	do	de capitaine,	ditto
Jean-Bte Hervieux,	do	de capitaine,	ditto
De Pierre Gamelin,	do	de capitaine,	ditto
Des Musseaux Menteth,	do	de lieutenant,	ditto
La Marque,	do	de lieutenant,	ditto
Charles Giasson,	do	de lieutenant,	ditto
Louis Moquin,	do	d'enseigne,	ditto
Antoine Depré.	do	d'enseigne,	ditto
Michel Gamelin Gaucher,	do	d'enseigne,	ditto
Jacques Hervieux,	do	d'enseigne,	ditto
Jacques Giasson,	do	d'enseigne,	ditto
Boulanger,	do	d'enseigne,	ditto
Antoine Foucher,	do	d enseigne,	ditto
Villemonde de Beaujeu,	do	de capitaine,	ditto
Joncquaire de Chabert,	do	de capitaine,	a commencer du dix-huit août 1787.
Le Gras Pierreville,	do	de lieutenant,	ditto
Edward Cascallion,	do	de lieutenant,	ditto
Jacob Shiefelin,	do	de lieutenant,	ditto
Samuel Adams,	do	demie paie de lieut. sans rang.	ditto
Donald Fraser,	do	rang et demie paie d'enseigne prov.	ditto
William Sneider,	do	d'enseigne,	ditto
Jonathan Miller,	do	d'enseigne,	ditto
John Wilson,	do	d'enseigne,	ditto
John Platt,	do	une allouance annuelle égale à demie paie de lt.	ditto

Il a aussi plû au roi d'accorder les allouances provinciales suivantes, savoir :

Philipe de Rocheblave,	une pension de cinquante pounds par an	à commencer du cinq février 1787.
La Veuve la Ronde, (1)	une idem de vingt pounds,	à commencer du dix-huit août 1787.
La Veuve du Verger,	do	ditto

(Signé) Frans. Le Maistre, S. M.

Guy Lord Dorchester,

Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et Bas Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick,

(1) Denis de la Ronde.

et de leurs dépendances; Vice-Amiral d'icelles; Général et Commandant en Chef de toutes les troupes de Sa Majesté dans les dites Provinces et dans l'Isle de Terreneuve, etc.

A JOSEPH DE LONGUEUIL, Ecuyer.

Reposant confiance dans votre loyauté, courage et bonne conduite, nous vous nommons par ces présentes Colonel des Compagnies des milices d'Isle Bizard, Isle Jésus, Blainville, Rivière du Chêne, Lac des Deux-Montagnes, Argenteuil, Soulanges, Nouvelle Longueuil, Vaudreuil et Quenchien, durant notre bon plaisir; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge, en exerçant et bien disciplinant les officiers inférieurs et miliciens des dites milices, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme leur colonel; et supérieurs concernant le service du roi, conformément à la confiance par ces présentes reposée en vous.

Donné sous notre seing et sceau, au château St-Louis, en la ville de Québec, ce dixième jour du mois de mai....dans la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, et dans l'année de Notre Seigneur mil sept cent quatre-vingt-quatorze.

DORCHESTER.

Par ordre de Son Excellence,

HERMAN WITSIUS RYLAND.

GUY LORD DORCHESTER,

Captain General and Governor in chief of the Provinces of Upper and Lower Canada, Nova Scotia and New Brunswick and their dependencies; Vice Admiral of the same; General and Commander in Chief of all His Majesty's forces in the said Provinces and in the Island of Newfoundland, etc., etc.

To JOSEPH DOMINIQUE EMANUEL DE LONGUEUIL, Esq.

I do by these presents constitute and appoint you to be Lieutenant Colonel in a regiment called the Royal Canadian

Volunteers, and of which the commander in chief for the time being is the Colonel, and likewise to be captain of a company in the said regiment; you are therefore to take the said regiment as lieutenant colonel, and the said company as captain into your care and charge, and duly to exercise as well the officers as soldiers thereof in arms, and to use your best endeavours to keep them in good order and discipline; and I do hereby command to obey you as their lieutenant colonel and captain respectively; and you are to observe and follow such orders and directions from time to time, as you shall receive from your colonel, or any other your superior officer, according to the rules and discipline of war in persuance of the trust hereby reposed in you.

Given under my hand and seal at arms at the castle of St-Lewis, in the city of Quebec, this twenty-second day of January, in the thirty-sixth year of His Majesty's reign, and in the year of Our Lord one thousand seven hundred and ninety-six.

DORCHESTER.

By order of the Commander in Chief,

JAMES GREEN, M. S.

QUÉBEC, 1er février, 1796.

Monsieur.

Je vous transmets ci-joint la copie de l'ordre général d'hier, par laquelle vous êtes nommé lieut.-col. des volontaires Royaux Canadiens depuis le 22 du mois passé; En conséquence de quoi vous serez investi du commandement de Montréal pendant que vous y résiderez, et jusqu'à ce que la promotion du lieutenant colonel McIntosh sera officiellement notifié. Toute autre information nécessaire pour conduire au mieux ce service vous sera communiqué par le plus ancien officier sur les lieux. Mais l'inspection de toute la revue provinciale sera

continuée sous les auspices de l'officier commandant le 60e régiment Royal Américain comme ci-devant.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obt. servt.,

GEORGE BECKWITH,
Adjut. Gen'l.

P. S.—Le Col. Harris, commandant du district de Montréal est instruit de votre commandement, c'est pourquoi il est régulier de prendre ses ordres par lettre.—G. B.

AU LIEUT.-COL. DE LONGUEUIL,
Commandant le Royal Canadien Volontaire, Montréal.

YORK, Upper Canada, 24th May 1800.

SIR,

I have much pleasure in signifying to you by command of His Royal Highness the duke of Kent, Commander in Chief of British America, the high sense His intertains of the unanimous offers from the 1st battalion Royal Canadian Volunteers, to extend their services to the whole of British North America, and to present to the officers, non-commissioned officers and soldiers who have given their mark of their loyalty, His Royal Highness warmest acknowledgements for the same, and the assurance that His Royal Highness lost no time in reporting it to the captain general for His Majesty's information; all which I have to request you will communicate to the officers, non-commissioned officers and soldiers of the battalion under your command.

I have the honor to be, Sir,

Your most obedient and humble servant,

P. HUNTER,
S. Gen. C.

LIEUT. COLONEL DE LONGUEUIL,
1st Batt. Roy'l Cand, Vol.

Castle of St. Lewis, Quebec, 12th June 1801.

Sir,

I am directed by the Lieutenant Governor to acknowledge your letter of yesterday, enclosing a Bill of exchange for five hundred pounds starling as a voluntary contribution on the part of the Officers and Privates of the 1st battalion R. C. V. towards carrying on the present war, and I have His Excellency's commands to inform you that he shall transmit the Bill by the present opportunity to His Grace the Duke of Portland, one of His Majesty's principal Secretaries of State, and that he has doubt this very handsome testimony of the zeal and loyalty of the corps which you command will be received by His Majesty with peculiar satisfaction.

I have the honor to be, Sir,

Your most obedient humble servant,

H. W. RYLAND.

Hon'ble Lt. Colonel de Longueuil,
1st Battalion, R. C. V.

Extrait d'une lettre adressée à Son Altesse Royale le duc de Kent par le Colonel Brownrigge, secrétaire du duc de York.

" The memorial that your Royal Highness has been pleased to transmit from the officers of the 1st battalion of the Royal Canadian Volunteers will be taken into consideration."

Au Palais de Kinsington, le 16me octobre 1801.

Monsieur.

Je me fais un plaisir de vous informer que j'ai reçu, le 30 du mois passé, le placet des officiers du premier bataillon du régiment de Royal Volontaires Canadiens, signé par vous à leur noms ; et que je n'ai pas perdu un instant à faire passer au duc de York celui qui était destiné pour lui être mis de-

vant les yeux : j'ai reçu en conséquence la réponse de son secrétaire le Col. Brownrigge, que vous trouverez dans l'extrait ci-joint. J'ignore quelle sera la décision finale de Sa Majesté à votre sujet, mais dès qu'elle me parviendra, je ne tarderai pas un instant à vous la faire passer. Je suis avec parfaite considération, Monsieur,

Votre, etc., etc.

EDOUARD.

Duc et lieut.-Général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique dans l'Amérique Septentrionale.



